

Communiqué de presse

27 septembre 2019 - N° 31

SCOR est nommé « Réassureur de l'année en Amérique du Nord » par le magazine *Reactions*

SCOR est nommé « Réassureur de l'année en Amérique du Nord » par le magazine *Reactions*, lors de sa cérémonie des « *North America Awards* », organisée à New York le 26 septembre 2019.

Ce prix distingue la remarquable croissance de l'activité du groupe SCOR aux États-Unis, tant dans sa branche Vie qu'en Dommages (P&C). Il rend également hommage à la compétence des équipes de SCOR et à la qualité des relations que le groupe entretient avec ses clients sur le long terme.

SCOR Global Life occupe depuis six ans la première place du marché américain de la réassurance Vie individuelle. La division dispose d'un portefeuille diversifié de contrats en cours couvrant le risque de mortalité aux États-Unis (24 millions de polices souscrites, 15 millions de souscripteurs, 1 900 milliards de dollars couverts).

En parallèle, SCOR Global P&C vise également à se renforcer aux États-Unis, qui représente près de la moitié du marché de la réassurance Dommages dans le monde. La branche tend vers une position de tout premier plan dans ses segments cibles en tirant le meilleur parti des opportunités du marché et de ses relations de long terme, tout en se plaçant à la pointe de l'innovation et de l'excellence technique.

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *Nous sommes très honorés de recevoir ce prix qui rend hommage à notre position de premier plan et à nos objectifs ambitieux aux États-Unis. Notre nouveau plan stratégique « Quantum Leap » prévoit la poursuite de notre croissance et de notre diversification dans cette région, portées par l'innovation de nos produits, le développement de nos offres ainsi que le renforcement des relations avec nos clients* ».

*

* *

Contacts

Presse

Anette Rey
+33 (0)1 58 44 82 82
arey@scor.com

Relations Investisseurs

Ian Kelly
+44 (0)203 207 8561
ikelly@scor.com



The Art & Science of Risk

Communiqué de presse

27 septembre 2019 - N° 31

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2018 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 mars 2019 sous le numéro D.19-0092 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».